LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES DE NOËL 2026
DU LUNDI 21 DECEMBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE 2026

FERMETURE LES VENDREDIS 25 DECEMBRE 2026 ET 1ER JANVIER 2027 : JOURS FERIES

Ouverture des inscriptions : **Vendredi 20 novembre 2026 à 18h00**

Fermeture des inscriptions :

- ✓ **Dimanche 13 décembre à 23h59 pour la semaine du lundi 21 au jeudi 24 décembre 2026**
- ✓ **Dimanche 20 décembre à 23h59 pour la semaine du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2026**

RAPPEL DES REGLES D'INSCRIPTION SUR TELISS *

1. Condition préalable : L'adhésion au CLAVIM est obligatoire pour l'année scolaire en cours.

2. Délais d'ouverture et d'inscription : L'ouverture des semaines et la saisie des inscriptions dans le planning doivent être effectuées **au plus tard le dimanche avant minuit, soit sept jours avant le premier jour de la semaine de vacances concernée** (voir le calendrier des vacances scolaires).
PASSÉ CE DELAI, AUCUNE MODIFICATION DU PLANNING NE SERA POSSIBLE.

3. Règles impératives de planification : Dès l'ouverture de la semaine souhaitée, les journées doivent être renseignées dans la rubrique « Planning » : journée, repas, matin ou après-midi. **SANS CETTE SAISIE, LES RÉSERVATIONS NE POURRONT PAS ÊTRE PRISES EN COMPTE.**

Important : le repas ne peut pas être réservé seul, même si cette possibilité apparaît actuellement dans le planning. Il doit obligatoirement être associé à une présence à la journée ou à la demi-journée en accueil de loisirs.

4. Conséquences en cas de planning non renseigné

- **Majoration de 50 %** sur les prestations à la journée ou à la demi-journée.
- **Majoration de 30 %** sur les repas et les goûters.
- **Toute prestation planifiée reste facturée en cas d'absence de l'enfant** sauf présentation d'un justificatif.

5. Capacité d'accueil : Le nombre de places est strictement limité en fonction de la configuration des locaux, des capacités fixées par l'habilitation délivrée par les services de l'Etat et la réglementation applicable.

Lorsque la capacité maximale est atteinte, les enfants non-inscrits ou dont le planning n'a pas été renseigné ne peuvent pas être accueillis. Ils sont alors réorientés, sous la responsabilité de leurs parents, vers un autre accueil de loisirs.

* *Conformément au règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires, disponible sur le portail Téliss dans le dossier « Documents ».*

Accueil des enfants entre 7h45 et 9h00
Départ le soir entre 17h00 et 18h30

ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS – Vacances de Noël 2026

En maternelle
Jules Ferry *13, rue Jules Ferry - 01 41 23 90 40*
Justin Oudin *4, allée Lucie Aubrac - 01 41 23 90 60*
Sophie Scholl *71, rue Aristide Briand - 01 41 23 91 10*
Jean de La Fontaine *13, rue de l'abbé Derry – 01 41 23 89 30*

En élémentaire
Jules Ferry *1, rue Jules Ferry - 01 41 23 90 30*
Justin Oudin *2, allée Lucie Aubrac - 01 41 23 90 60*
Paul Bert *27, rue Aristide Briand - 01 41 23 91 00*
Abbé Derry *16, rue de l'Abbé Derry - 01 41 23 90 02*